

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 mai 2011 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h20.

PRÉSENCES	La mairesse	Madame Nicole Davidson
	Les Conseillers (ères)	Monsieur Denis Charlebois Madame Manon Paquin Monsieur Raymond Auclair
	Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux
ABSENCES	Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Daniel Lévesque Madame Dominique Forget

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La Mairesse procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

CONVOCAATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption – Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts
3. Adoption – Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts
4. Adoption – Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée
- 7.

11-05-151

OBJET : Adoption – Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

11-05-152

OBJET : Adoption – Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

11-05-153

OBJET : Adoption – Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

Période de questions des citoyens

11-05-154

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance ordinaire soit et est levée, il est 17h35.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 mai 2011 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h20.

PRÉSENCES	La mairesse	Madame Nicole Davidson
	Les Conseillers (ères)	Monsieur Denis Charlebois Madame Manon Paquin Monsieur Raymond Auclair
	Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux
ABSENCES	Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Daniel Lévesque Madame Dominique Forget

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La Mairesse procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

CONVOCAATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption – Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts
3. Adoption – Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts
4. Adoption – Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée
- 7.

11-05-151

OBJET : **Adoption – Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts**

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 650 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 990 598 ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

11-05-152

OBJET : Adoption – Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 651 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

11-05-153

OBJET : Adoption – Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 652 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc pour un montant de 1 363 555 \$ et autorisant l'application d'une subvention de 1 148 891 \$ provenant de la Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec, ainsi qu'une appropriation du solde disponible au règlement numéro 629 de 214 664 \$ pour la différence afin d'en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉE

Période de questions des citoyens

11-05-154

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance ordinaire soit et est levée, il est 17h35.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse